

Image not found or type unknown



Est-ce que je dois payer alors que je n'ai eu aucune consommation

Par **solena**, le **17/02/2009** à **18:17**

bonjour, il y a 2 ans j'ai pris un abonnement de téléphonie mobile. Ma ligne a été suspendue au bout de 2 mois. Il y a peu de temps j'ai reçu une grosse facture alors que je n'avais plus de consommations depuis la suspension de la ligne. Dois-je payer ?